

Dimanche

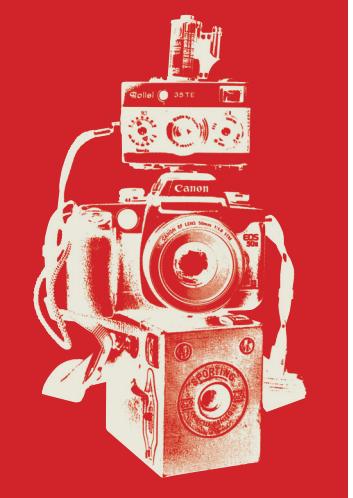
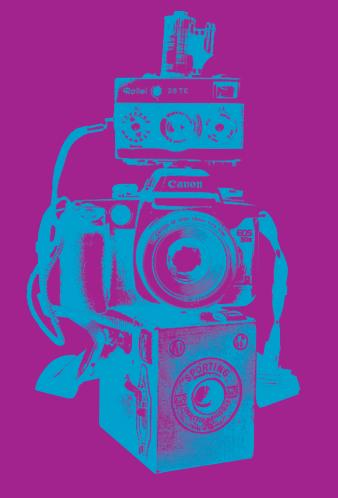
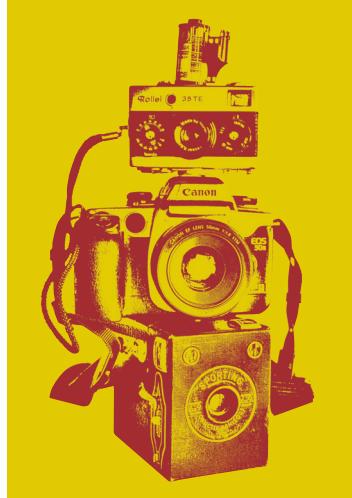
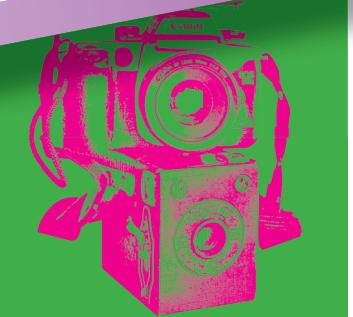
24 MARS

2019

bourse photo

Matériel photo ancien et récent, numérique et argentique, livre, photo, etc.

achats
ventes
échanges



*Entrée
gratuite*

Les Ecuries place des Carmes 15000 AURILLAC

7^e Salon de la Photographie



Renseignement :



**Cantal
Photo Club**

06 98 06 53 30

contact@cantal-photo-club.fr

www.cantal-photo-club.fr



Cantal Photo Club

RÈGLEMENT :

1. Sont admis à l'exposition, à la vente et à l'échange, tous les objets, matériels photos, livres et documents, se rapportant à la photographie, sous réserve qu'ils soient d'occasion et la propriété des participants.
2. Les frais de participation sont de 8€ la table de 1,80m.
3. Les demandes de réservations seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et dans les limites des places disponibles, et en tout état de cause avant le 28 février 2019, sous réserve du bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli et signé accompagné du paiement correspondant à l'espace réservé. Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Cantal Photo Club. Les frais d'inscription garantissent l'emplacement et seront donc perdus en cas d'absence.
4. Les transactions se feront de gré à gré et n'implique en aucun cas l'intervention des organisateurs au sujet d'un problème. Les participants s'engagent à respecter les lieux : espace qui leur est réservé, expositions, et chaises. Pour assurer le bon déroulement de la bourse, l'accès à la salle ne se fera que par une entrée unique. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dégâts, dégradations, vols, chèques volés ou impayés, ou autre déboires qui pourraient se produire durant la manifestation.
5. L'ouverture des lieux pour les exposants se fera le matin à 8h30. Ce bulletin d'inscription devra obligatoirement être présentée à l'entrée pour pouvoir exposer. La bourse sera ouverte de 10h00 à 18h00. L'exposant s'engage à ne pas démonter son stand avant 17h00.
6. La participation à cette bourse entraîne l'acceptation du présent règlement qui devra être signé et retourné avec chaque réservation.
7. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, détériorations, perte, accident, y compris cas fortuit de force majeure, comme feu, accident, catastrophe naturelle, pouvant survenir durant l'exposition.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner AVANT le 28 février 2019 à Cantal Photo Club

10, rue Raymond Cortat 15000 AURILLAC ou à contact@cantal-photo-club.fr

NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Mail : Tél. :

Nombre de tables de 1,80 mètres à 8€ : tables = Euros

JE M'ENGAGE à respecter le règlement de la bourse ci-dessus.

A : le :



Signature précédée de la mention lu et approuvé.